
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2022

SAULNIÈRES (35)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de M. **LE GUEHENNEC Laurent**, Maire.

Date convocation : 04.03.2022

Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, CONAND Cathel, DENIEL Franck, ESNAULT Jean-Luc, JOURDAN Anne-Sophie, LEBEAU Christine, LEVERBRE Angélique (élue secrétaire), VALOIS Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MM. ANTIN Séverine, BARRE Bruno, CIEKAWY Ombeline, GOUVERNEUR Gilles, PHELIPPE Joseph

Absent(s) excusé(s) : Mme BITAUD Fabienne (pouvoir à M. LE GUEHENNEC Laurent)

Ordre du jour :

Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 24.02.2022

2022012 | Vote des taux d'imposition pour les taxes foncières de 2022

2022013 | Budget Commune / Budget Assainissement : nécessité d'une provision concernant les créances douteuses et/ou contentieuses

2022014 | Approbation des comptes de gestion pour l'année 2021

2022015 | Commune : Approbation du compte administratif 2021

2022016 | Commune : Affectation du résultat

2022017 | Commune : Vote du budget primitif 2022

2022018 | Assainissement : Approbation du compte administratif

2022019 | Assainissement : Affectation du résultat 2021

2022020 | Assainissement : Vote du budget primitif 2022

2022021 | Restaurant : Approbation du compte administratif 2021

2022022 | Restaurant : Affectation du résultat

2022023 | Restaurant : Vote du budget primitif 2022

2022024 | Lotissement Ecole : Approbation du compte administratif 2021

2022025 | Lotissement Ecole : Affectation du résultat

2022026 | Lotissement Ecole : Vote du budget primitif 2022

2022027 | Lotissement Les Pointellières : Approbation du compte administratif 2021

2022028 | Lotissement Les Pointellières : Affectation du résultat

2022029 | Lotissement Les Pointellières : Vote du budget primitif 2022

Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 24.02.2022

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité la réunion du 24.02.2022**

2022012 | Vote des taux d'imposition pour les taxes foncières de 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2022.

Pour rappel, les taux de 2021 étaient de 38,44 % pour la taxe foncière du bâti et de 50,75 % pour la taxe foncière du non bâti. Par ailleurs, la Direction Régionale des Finances Publiques nous a informés d'une augmentation de nos bases de 5,49 % pour le foncier bâti et de 3,42 % pour le foncier non bâti.

Après délibération le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **vote** le maintien des taux des taxes foncières ;
- **fixe** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition à appliquer pour l'année 2022

	2022
Taxe foncière bâti :	38, 44 %
Taxe foncière non bâti :	50, 75 %

2022013 | Budget Commune / Budget Assainissement : nécessité d'une provision concernant les créances douteuses et/ou contentieuses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article R2321-2-3 du CGCT, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le comptable public a informé le secrétaire de mairie que cette délibération était nécessaire pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement. En effet, le montant des dépréciations est inférieur à 15% des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans, 15 % étant le minimum requis.

Une délibération doit être prise pour déterminer les conditions de constitution, de reprise et d'ajustement de la provision pour dépréciation des restes à recouvrer (cette délibération étant obligatoire, conformément à l'article R2321-2 du CGCT). Il peut s'agir d'une délibération "de principe", dans laquelle la collectivité précise que l'évaluation de la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux de 15 % au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuse et/ou contentieuses. Cette délibération peut également indiquer un seuil minimal de provision à constituer, en cohérence avec les enjeux et les risques correspondants. Le comptable a conseillé à la commune la prévision de 100 € par budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour le budget de la commune et pour le budget de l'assainissement, la prévision de 100 € par budget concernant les créances douteuses et/ou contentieuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.**

2022014 | Approbation des comptes de gestion pour l'année 2021

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les comptes de gestion suivant :

- **COMMUNE ;**
- **ASSAINISSEMENT ;**
- **RESTAURANT ;**
- **LOTISSEMENT ECOLE ;**
- **LOTISSEMENT LES POINTELIERES ;**

établis par le comptable public de la Trésorerie de Guichen, font apparaître une conformité des titres à recouvrer et des mandats émis.

Lesdits comptes de gestion sont soumis en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **vote les comptes de gestion 2021 suivant :**

- **COMMUNE ;**
- **ASSAINISSEMENT ;**
- **RESTAURANT ;**
- **LOTISSEMENT ECOLE ;**
- **LOTISSEMENT LES POINTELIERES ;**

après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022015 | Commune : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire se retire de la réunion. Le compte administratif sera voté sous la présidence du premier adjoint M. DENIEL Franck.

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 690 917,00
	Réalisé :	211 385,44
	Reste à réaliser :	1 225 000,00
Recettes	Prévu :	2 690 917,00
	Réalisé :	556 107,70
	Reste à réaliser :	632 165,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	589 885,00
	Réalisé :	488 075,10
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	589 885,00
	Réalisé :	605 652,43
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	344 722,26
Fonctionnement :	117 577,33
Résultat global :	462 299,59

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte administratif 2021 de la commune.**

2022016 | Commune : Affectation du résultat

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		117 577,33
- un déficit reporté de :		0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		117 577,33
- un excédent d'investissement de :		344 722,26
- un déficit des restes à réaliser de :		592 835,00
Soit un besoin de financement de :		248 112,74
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT		117 577,33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		117 577,33
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		0,00
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		344 722,26

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

2022017 | Commune : Vote du budget primitif 2022

Investissement

Dépenses : 1 353 000,00

Recettes : 1 945 835,00

Fonctionnement

Dépenses : 610 220,00

Recettes : 610 220,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	2 578 000,00	(dont 1 225 000,00 de RAR)
Recettes :	2 578 000,00	(dont 632 165,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	610 220,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	610 220,00	(dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le budget primitif 2022 de la commune.**

2022018 | Assainissement : Approbation du compte administratif

Monsieur le Maire se retire de la réunion. Le compte administratif sera voté sous la présidence du premier adjoint M. DENIEL Franck.

Investissement

Dépenses Prévu : 149 418,00
Réalisé : 135 927,37
Reste à réaliser : 13 300,00

Recettes Prévu : 149 418,00
Réalisé : 121 159,93
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 63 696,00
Réalisé : 29 155,44
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 63 696,00
Réalisé : 65 546,90
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -14 767,44
Fonctionnement : 36 391,46
Résultat global : 21 624,02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte administratif 2021 de l'assainissement.**

2022019 | Assainissement : Affectation du résultat

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		26 919,46
- un excédent reporté de :		9 472,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		36 391,46
- un déficit d'investissement de :		14 767,44
- un déficit des restes à réaliser de :		13 300,00
Soit un besoin de financement de :		28 067,44
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT		36 391,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		28 067,44
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		8 324,02
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		14 767,44

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

2022020 | Assainissement : Vote du budget primitif 2022

Investissement

Dépenses : 53 916,02

Recettes : 67 216,02

Fonctionnement

Dépenses : 64 658,00

Recettes : 64 658,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	67 216,02	(dont 13 300,00 de RAR)
Recettes :	67 216,02	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	64 658,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	64 658,00	(dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le budget primitif 2022 de l'assainissement.**

2022021 | Restaurant : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire se retire de la réunion. Le compte administratif sera voté sous la présidence du premier adjoint M. DENIEL Franck.

Investissement

Dépenses	Prévu :	691 887,00
	Réalisé :	610 430,20
	Reste à réaliser :	80 000,00
Recettes	Prévu :	691 887,00
	Réalisé :	576 213,68
	Reste à réaliser :	84 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	37 880,00
	Réalisé :	6 510,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	37 880,00
	Réalisé :	2 403,61
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-34 216,52
Fonctionnement :	-4 106,86
Résultat global :	-38 323,38

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte administratif 2021 du restaurant.**

2022022 | Restaurant : Affectation du résultat

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		86,86
- un déficit reporté de :		4 020,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :		4 106,86
- un déficit d'investissement de :		34 216,52
- un excédent des restes à réaliser de :		4 000,00
Soit un besoin de financement de :		30 216,52
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT		4 106,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		4 106,86
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		34 216,52

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

2022023 | Restaurant : Vote du budget primitif 2022

Investissement

Dépenses : 42 166,00

Recettes : 38 166,00

Fonctionnement

Dépenses : 47 352,00

Recettes : 47 352,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	122 166,00	(dont 80 000.00 de RAR)
Recettes :	122 166,00	(dont 84 000.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	47 352,00	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	47 352,00	(dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le budget primitif 2022 du restaurant.**

2022024 | Lotissement Ecole : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire se retire de la réunion. Le compte administratif est voté sous la présidence du premier adjoint M. DENIEL Franck.

Investissement

Dépenses Prévu : 98 233,00
Réalisé : 97 937,75
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 98 233,00
Réalisé : 68 232,05
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 162 721,00
Réalisé : 68 232,05
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 162 721,00
Réalisé : 155 235,75
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -29 705,70
Fonctionnement : 87 003,70
Résultat global : 57 298,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte administratif 2021 du lotissement de l'école.**

2022025 | Lotissement Ecole : Affectation du résultat

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		4 712,70
- un excédent reporté de :		82 291,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		87 003,70
- un déficit d'investissement de :		29 705,70
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		29 705,70
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT		87 003,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		87 003,70
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		29 705,70

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

2022026 | Lotissement Ecole : Vote du budget primitif 2022

Investissement

Dépenses : 179 412,00

Recettes : 179 412,00

Fonctionnement

Dépenses : 272 710,00

Recettes : 272 710,00

Four rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	179 412,00	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	179 412,00	(dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	272 710,00	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	272 710,00	(dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le budget primitif 2022 du lotissement de l'école.**

2022027 | Lotissement Les Pointellières : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire se retire de la réunion. Le compte administratif sera voté sous la présidence du premier adjoint M. DENIEL Franck.

Investissement

Dépenses	Prévu :	344 700,00
	Réalisé :	20 885,35
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	344 700,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	689 400,00
	Réalisé :	20 885,35
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	689 400,00
	Réalisé :	20 885,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-20 885,35
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-20 885,35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte administratif 2021 du lotissement Les Pointellières.**

2022028 | Lotissement Les Pointellières : Affectation du résultat

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		0,00
- un déficit reporté de :		0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :		0,00
- un déficit d'investissement de :		20 885,35
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		20 885,35
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT		0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		0,00
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		20 885,35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021.**

2022029 | Lotissement Les Pointellières : Vote du budget primitif 2022

Investissement

Dépenses : 1 740 585,35

Recettes : 1 740 585,35

Fonctionnement

Dépenses : 2 064 400,00

Recettes : 2 064 400,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 740 585,35	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	1 740 585,35	(dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	2 064 400,00	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	2 064 400,00	(dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le budget primitif 2022 du lotissement Les Pointellières.**

Le Maire,

L. LE GUEHENNÉC.

